

**UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE**  
**Propositions du CEVU du 7 juillet 03**  
**Soumis à l'approbation du CA du 24 octobre 03**  
\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, Président de l'Université, ouvre la séance à 9 heures. L'ordre du jour après ajustement et rajout des questions diverses est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 04 juin 2003.
2. Demandes de créations et de renouvellements de Diplômes Universitaires, par la Faculté de Médecine
3. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.
4. Ouvertures de diplômes ou modifications pour la rentrée 03.
5. Maitrisés de Biologie (SEN) – DEUG portugais – Maîtrise de droit privé en Guyane -..
6. Présentation des éléments de mise en œuvre de la VAE (validation des acquis et de l'expérience) (arrêté d'avril 2002).
7. Questions posées par les étudiants au dernier CEVU :
  - a - Projets de développement de la vie étudiante, difficultés de rencontre et de dialogue.
  - b – Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité sur les campus
8. Désignation d'un membre enseignant pour la Commission PRP (Prime pour Responsabilité Pédagogique).
9. Questions Diverses.
  - Délivrance des diplômes à l'UAG
  - Respect de la semaine de révision
  - Quelles sont les propositions pour conserver la filière MIASS qui est menacée de fermeture ?
  - Sur quels critères se fonde la répartition des primes pédagogiques ?
  - Demande de précisions sur l'ouverture des classes préparatoires de lettres
  - Dotation « Aide aux projets » que deviennent les fonds non utilisés à cause de la grève ?
  - Difficulté d'expression au sein du Conseil de la Faculté des lettres
  - Existe-t-il un contrôle effectif de la présence des responsables de filières sur le campus à l'issue des périodes d'examen, difficultés de consultation des copies.

## 2. Demandes de créations et de renouvellements de diplômes universitaires

### a) DU de Soins palliatifs ( création)

L'objectif de cette formation est d'améliorer le contrôle de la douleur et ses symptômes, de prendre conscience des exigences de l'accompagnement quand l'issue est inéluctable, d'apprendre à se centrer sur le malade et non sur la maladie. L'intérêt de ce diplôme est d'obtenir un réseau de soignant en ville qui permettrait aux patients de rester chez eux.

**Avis du CEVU** : Favorable pour 4 ans

### b) DU de Prise en Charge des soins en médecine tropicale (création)

#### REMARQUES DU CEVU

Manque Plan de financement : On rappelle le principe d'autofinancement de ces diplômes.

Il manque la liste des intervenants : Ce ne peut être une liste de personnes « pressentis », mais une liste de personnes qui acceptent d'intervenir, donnant de ce fait leur caution à cette formation.

Le dossier ne fait pas état de la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

Dans la rubrique « accès » : la formulation accord du responsable coordinateur peut être source de conflits. Il vaudrait mieux une formulation du type « après entretien ou sur dossier »

**Avis du CEVU** : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

### c) DU de Dermatologie infectieuse et tropicale ( création)

#### REMARQUES DU CEVU

Il manque : le plan de financement ( On rappelle le principe d'autofinancement de ces diplômes), la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

La liste des intervenants ne peut être une liste de personnes « pressentis », mais une liste de personnes qui acceptent d'intervenir, donnant de ce fait leur caution à cette formation.

**Avis du CEVU** : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

### d) DU de Prévention des troubles du développement du petit enfant( création)

#### REMARQUES DU CEVU

L'année d'ouverture de ce DU ne peut-être 2002-2003.

Equilibrer prévision du flux et recettes inscriptions. Le financement doit être calculé sur le minimum du flux et non le maximum.

Equilibrer plan de financement recettes = dépenses.

Indiquer dans le dossier la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

**Avis du CEVU** : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

### e) DU d'Implantologie orale ( création)

Ce Du organisé sur deux ans permettra aux chirurgiens dentistes de Guadeloupe voire de Martinique ou Guyane de recevoir sur place une formation théorique et pratique leur permettant d'intégrer dans leur exercice cette discipline récente.

#### REMARQUES DU CEVU

Manque liste des intervenants.

Compte tenu du coût élevé de ce DU, une attention toute particulière doit être portée sur le respect de l'équilibre du plan de financement.

**Avis du CEVU** : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

#### **f) DU d'Addictions et Dopage ( renouvellement)**

La Faculté de Médecine demande le renouvellement de ce DU qui répond à une demande des secteurs sanitaires et sociaux. Cette formation se fera en collaboration étroite avec la Guyane qui a une forte demande de formation en addictologie. Un bilan de la formation précédente est présenté oralement par le professeur Charles-Nicolas

**Avis du CEVU** : Favorable

#### **g) DU de Grossesse à Risques ( renouvellement)**

Le CEVU s'étonne de l'absence de plusieurs informations dans le dossier présenté au Conseil :

- Le bilan de la précédente formation
- La partie recette du plan de financement manque de lisibilité. On peut s'étonner que la totalité du coût d'un ordinateur portable et d'une imprimante soit imputée à cette seule formation et à cette seule promotion. Notons que le document prévoit que la formation dure 8 jours. Cet investissement devrait être amorti sur l'ensemble des promotions sur les 4 ans de l'habilitation.
- Enseignements obligatoires ? , Options ? : Il n'y a pas d'annexe.

**Avis du CEVU** : Serait Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre.

### **3. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.**

Pour les règlements sans modification, un simple courrier du Doyen mentionnant que le dit règlement est sans changement pour l'année universitaire considérée suffit pour approbation du CEVU.

Par contre les règlements avec modifications doivent faire l'objet d'un support papier en mettant en évidence les modifications formulées.

Le conseil approuve la création d'une commission composée comme suit, pour faciliter un examen plus approfondi des règlements avant les séances du conseil.

#### Trois Etudiants membres du CEVU et trois autres membres :

MAXIMIN Grégory (SJE 971) , RALECHE Roddy (SJE 972), MOORE Jehnny (IUT de Kourou), FELIMARD-LEFGRAND Colette (SEN 971), HUISMAN Olivier (IES de Cayenne), VITALIEN-PERIA Josette (UFR LSH 972)

Aucune modification n'étant effectuée, les modalités de contrôle des connaissances des UFR, Lettres et sciences humaines, SJE de Guadeloupe, IESG pour les sciences de l'ingénieur, l' IUT pour le GB et le GEA, sont approuvées.

#### **a) Modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STAPS**

Les modifications formulées par l'UFR STAPS concernent essentiellement l'intégration des modifications apportées au règlement général lors du CEVU du 26 juin 2002. Cependant une discussion a lieu sur le bien-fondé de préciser qu'en matière d'amélioration de note, la nouvelle note remplace l'ancienne. Il est proposé de modifier comme suit le dernier alinéa de l'article 6 : « Dans une même année universitaire, lors de la deuxième session d'examen, un étudiant qui désire améliorer sa note, peut demander à subir l'examen terminal d'un élément constitutif déjà acquis. Il le fait à ses risques et périls **sachant que la nouvelle note remplace l'ancienne**. Dans ce cas il devra obligatoirement s'inscrire à l'épreuve concernée ».

Les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STAPS, ainsi modifiées sont approuvées par le CEVU.

#### **b) Modalités de contrôle des connaissances de l'UFR SEN**

Après examen des modifications apportées par l'UFR SEN s'en est suivie une discussion sur le rapprochement des deux sessions d'examens. Est – il possible de revenir à l'ancien système avec a deuxième session en septembre ?

Mme Moravie précise que l'expérience montre que, lorsque la deuxième session se déroule tout de suite après la première, le taux de présence est bien plus élevé. Elle ajoute qu'il faudrait laisser le système en place pour une autre promotion avant de l'évaluer.

De plus il est demandé une meilleure information des étudiants quant aux inconvénients et avantages d'une telle pratique.

Il a été précisé que le soutien peut être facilement mis en œuvre entre deux sessions en cours d'année. La période des vacances juillet-août est peu propice à l'organisation de ce soutien, si la deuxième session se tient en septembre.

Les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR SEN sont approuvées à l'unanimité.

#### **c) Modalités de contrôle des connaissances de l'IESG (DEUG et Licence de Portugais )**

Après examen de ce règlement il est demandé de rajouter à chaque fois qu'il est nécessaire « **ou égale** », après supérieure à la page 7 ( C- Attribution de mention)

Ces modalités de contrôle des connaissances sont approuvées à l'unanimité.

Concernant la filière Sciences Economiques, le Vice-président souligne que les deux composantes établissent régulièrement un règlement par diplôme et qu'il serait en effet plus opportun d'avoir un règlement par filière : Un même texte pour le DEUG et la licence de sciences économiques.

Les modalités proposées par l'UFR droit et Sciences Economiques de la Martinique ayant été remis le matin du CEVU aux membres du Conseil, il n'a pas été possible de statuer sur ce règlement.

La Commission statuant sur les règlements de contrôle des connaissances se réunira au mois d'octobre 2003.

#### **4. Ouvertures de diplômes ou modifications pour la rentrée 2003.**

##### **a) Maîtrise de Biologie (SEN)**

Le Vice-président précise que seules les demandes d'habilitations actées dans le contrat quadriennal sont prises en compte pour une ouverture effective. La maîtrise de biologie (enseignement), n'étant pas habilitée lors de la campagne contractuelle, ne peut être ouverte à la rentrée 2003. Cependant et conformément à l'annexe du contrat, cette habilitation peut être demandée pour la rentrée 2004.

##### **b) Licence de portugais (IESG)**

Le Vice-président du CEVU rappelle que l'obtention de l'habilitation auprès du MEN n'implique pas systématiquement l'ouverture du diplôme. Il précise que la décision d'ouverture appartient à l'Université et est conditionnée par la capacité de la composante à mettre en place la formation sollicitée. Au sein de l'UAG trois critères sont privilégiés :

L'encadrement pédagogique, Un effectif suffisant, L'organisation matérielle.

Le CEVU souligne la nécessité de prendre également en compte l'encadrement administratif.

Le CEVU donne un avis favorable pour l'ouverture de la licence de portugais pour la rentrée 2003.

##### **c) Maîtrise de droit privé en Guyane**

Dans le souci d'offrir aux étudiants une formation la plus complète possible, l'IESG demande l'ouverture de la maîtrise de Droit privé en Guyane. Il est précisé qu'un système d'alternance mention « droit privé » et mention « droit public » existe à l'IESG. Il faut noter que ces habilitations sont sous la responsabilité pédagogique de la faculté de droit et économie de la Martinique.

Après examen le conseil s'étonne que les enseignants de cette faculté n'aient pas été sollicités, et que l'on fait appel à des intervenants extérieurs.

Il est précisé que la région serait prête à investir 15 000 € dans cette formation.

Compte tenu de ces éléments, l'ouverture en formation initiale de cette formation sans l'accord de la composante responsable pédagogiquement n'est pas souhaitable. Il est proposé une ouverture dans le cadre de la formation continue. Les membres du conseil à se prononcent favorablement sur cette possibilité.

##### **d) Modification DEUG portugais**

La demande de modification de l'IESG concerne la suspension de l'obligation de répétition de contenu d'option D9 – D12 en deuxième année. Une seule de ces deux options sera proposée dans un semestre.

Afin de réduire le volume horaire de ce diplôme, l'IESG propose une configuration qui s'efforce de concilier l'éventail de formation des étudiants et leurs besoins en heures en offrant aux étudiants une option de 24 h par semestre :

Option D9 de spécialité : culture afro-brésilienne. Option D12 de spécialité : portugais pratique

Le Conseil donne un avis favorable sur cette modification.

##### **e) Modification maîtrise de biologie**

Le module « génétique des populations » de l'Unité d'Enseignement « Biologie et génétique des Populations, Ecosystèmes Tropicaux » n'étant plus enseigné, la Faculté SEN propose de supprimer ce module et de le remplacer par « Environnement terrestre et marine » le volume horaire reste sans changement.

Le nouvel intitulé pour l'année universitaire 2003-2004 est : UE MBA (Ecosystèmes et environnement terrestres et marines).

Le Conseil donne un avis favorable à cette adaptation de la maquette.

#### **5. Présentation des éléments de mise en œuvre de la VAE (validation des acquis et de l'expérience) (arrêté d'avril 2002).**

Le conseil est informé des travaux de la cellule VAE (groupe de travail) de l'UAG qui a pour objectif d'établir les modalités de mise en place de la VAE dans l'établissement. Cette cellule a travaillé sur des documents relatifs à l'information du public, la composition du jury, le dossier de VAE.

Les textes ministériels prévoient un accompagnement pédagogique pour la constitution du dossier.

Monsieur DISPAGNE informe de la création de points relais-conseils sur chaque site de l'UAG, ces points sont basés au niveau du SCUIO-IP.

Il ajoute que la VAE concerne l'ensemble des diplômes de l'UAG, cependant la cellule envisage de sélectionner certaines filières, au moins pour le début.

Monsieur Charles-Nicolas s'informe du nombre de dossier escompté. Il s'avère qu'il y a pour l'instant une quinzaine en Guadeloupe et 40 en Martinique, qui sont en attente de procédure.

Madame NABAJOH demande de rectifier le destinataire de la fiche de pré-orientation, provisoirement mentionné au SCUIO-IP.

A la question de Monsieur EUTROPE sur le rôle du SCUIO-IP, il est précisé qu'il se limite à l'accueil, l'information et l'orientation et donc en matière de public VAE c'est ce même type de tâche qui est demandé au SCUIO-IP, sauf que pour ce type de public le travail est plus conséquent par individu reçu.

Monsieur EUTROPE ajoute qu'il faudrait doter, dans ce cas, le SCUIO de Martinique de personnels, parce que jusqu'à ce jour une seule personne assure la permanence, en cas d'absence le SCUIO reste fermé.

Madame PARIS répond que le SCUIO n'a jamais été fermé, 2 autres personnes peuvent assurer la permanence. S'agissant de la dotation en personnel, le dossier a été classé en quatrième position.

Elle ajoute qu'en matière de VAE, il ne faudrait pas que subsiste une confusion entre le point relais conseil du Conseil Régional et celui de l'UAG. Il faudrait envisager le changement du terme employé.

Monsieur DISPAGNE signale que jusqu'à ce jour, il assure le point relais-conseil sur le Campus de Schoelcher, le lien n'a pas encore été fait avec le SCUIO-IP.

Le Président affirme qu'il est conscient des difficultés rencontrées par les services communs ou composantes en matière de création de poste, il ne peut affirmer cependant que le poste classé en 4<sup>ème</sup> position sera effectivement attribué au SCUIO-IP. Il précise en outre que la mise en place de la VAE à l'UAG est une volonté que nous avons, toutefois si l'établissement ne peut faire face que ce soit en moyens, en personnels ou autres, il avisera à ce moment là, de la suite à donner.

## 6. Questions posées par les étudiants au dernier CEVU :

### a - Projets de développement de la vie étudiante, difficultés de rencontre et de dialogue.

Les questions suivantes sont évoquées par les étudiants :

- Pérennisation des réunions de rencontre et dialogue avec et entre les membres étudiants élus au sein des Conseils.
- Mettre en œuvre un journal et une radio sur le campus de Fouillole et créer un guide destiné aux nouveaux étudiants.
- Problème des frais de fonctionnement à la charge des associations (téléphone, ordinateur). Le manque de salles se fait cruellement ressentir. Quels moyens l'administration met-elle à la disposition des associations pour animer le campus, pour attirer les étudiants sur le campus ? Si des mesures concrètes sont prises, tout le monde sera gagnant.
- L'association « NOU LA » rencontre d'énormes difficultés pour maintenir le journal tant apprécié des usagers du campus de Schoelcher, elle ajoute que les subventions du FSDIE sont d'un très grand secours cependant à la base il faut absolument un local.
- « LA CRANE » reçoit une subvention de l'UAG, mais que le bureau fait aussi du démarchage pour obtenir des fonds complémentaires.
- Il a été porté à la connaissance du CEVU les problèmes que rencontrent les stagiaires de l'UFR STAPS pour regagner leurs lieux de stage que ce soit à Basse-Terre ou Anse-Bertrand. Ces frais de transport sont à la charge des étudiants.

Monsieur ARCONTE informe qu'il s'engage à étudier la question d'aide pour les transports des stagiaires de STAPS.

S'agissant des salles pour les associations il précise que ce problème sera géré au niveau du CUR sur chaque campus.

A la question du Président sur l'état de la salle du COSEM, les étudiants du campus de Schoelcher confirment l'insalubrité de cette salle.

Le Président précise que parmi les salles du bâtiment DSI, une salle est destinée aux associations. Il souligne que cette salle sera pourvue d'ordinateurs.

### b – Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité sur les campus

- Serait-il possible d'assurer l'éclairage de l'UFR Droit jusqu'à l'arrêt du bus ?

Le Président précise que cela requiert l'élévateur de la Mairie de Pointe-à-Pitre, le délai d'attente est de trois semaines à un mois.

- Serait-il possible d'assurer une navette « tupp » devant les UFR le soir ? Monsieur ARCONTE signale que ce circuit est prévu après livraison des chantiers.
- Qu'en est-il de la création d'une clôture séparant l'UAG des habitations ?

Monsieur ARCONTE informe que cette clôture a été maintes fois réparée, il est question de la déplacer en bordure de la route ce qui nécessite le déplacement des lampadaires, ce n'est pas évident.

- Il existe des problèmes récurrents au niveau des sanitaires (éclairage défectueux, pas de papier toilette ou support détérioré, il faut aussi penser à une séparation garçon fille, à la qualité du support papier et aussi à l'accès pour les handicapés).

S'agissant de la vétusté des sanitaires le Président informe que la réhabilitation est prévue dans la deuxième tranche des travaux des bâtiments de recherche. Monsieur Emile CELANIE, Ingénieur hygiène et sécurité de l'UAG, ajoute qu'il ne s'agit pas non plus de détériorer continuellement le matériel mis à disposition.

- La remise en état des sentiers empruntés par les usagers du campus de Schoelcher a-t-elle été envisagée ? La circulation est impossible en cas de pluie. Risque d'accidents.

Monsieur Emile CELANIE informe que les travaux concernant la planéité de ces sentiers seront entrepris.

- A-t-on envisager des actions pour éliminer la présence d'animaux errants sur le campus de Schoelcher ?

L'Ingénieur Hygiène et Sécurité informe qu'une demande sera faite pour la mise en fourrière des ces animaux. Il précise qu'il faut rester vigilant, ne pas les attirer en leur proposant de la nourriture.

- Concernant les problèmes de sécurité dans certains amphithéâtres (faux plafonds). Quelles mesures ont été prises?

Monsieur CELANIE informe que l'état des lieux a été fait, reste à trouver ces modèles de faux plafonds dans le commerce.

- A t-on programmé une action de démoustication sur le campus de Schoelcher ? Il y a une invasion en ce moment.

L'Ingénieur Hygiène et Sécurité précise qu'il n'a pas été informé de ce problème, mais qu'il prendra l'attache de la DASS pour une intervention.

L'ingénieur Hygiène et sécurité de l'UAG qui est aussi nutritionniste, se met à la disposition des associations d'étudiants pour tout renseignement en matière nutritionnelle.

## 7. Est renvoyé à un autre conseil.

## 8. Questions Diverses.

- **Délivrance des diplômes à l'UAG**

Compte tenu des problèmes rencontrés par l'UAG, il n'a pas été possible d'avancer dans ce dossier. Mais la mise en place est un sujet important. Un accord est intervenu entre le président et les recteurs sur la signature des diplômes. Une démarche a été entreprise par la secrétaire générale pour la réalisation.

- **Respect de la semaine de révision**

Le Vice-président rappelle la résolution du CEVU en date du 26 juin 2002 : "**Dans toutes les composantes un délai minimum de 4 jours doit être respecté entre la fin de tous les enseignements et le début des examens**". Après discussion et à la demande des étudiants la formulation a été légèrement modifiée il s'agit de préciser «**4 jour ouvrés**».

- **Quelles sont les propositions pour conserver la filière MASS qui est menacée de fermeture ?**

La conservation d'une filière est liée à l'effectif, il faudrait la rendre attractive. Toutefois il a été rappelé que le sujet avait été abordé lors du contrat quadriennal et qu'en définitive il avait été suggéré d'attendre deux ans avant de prendre des mesures drastiques.

- **Sur la base de quels critères se fonde la répartition des primes pédagogiques ?**

Monsieur Narayaninsamy signale que ces primes sont en effet attribuées sur la base de critères précis. Cependant concernant les intervenants de la BU, il est difficile de savoir si les enseignements sont compris dans leurs heures statutaires ou pas. A la question de Mme BERNABE sur la diffusion des résultats des travaux du conseil restreint du CEVU, Madame MORAVIE précise que les propositions du conseil restreint, du CEVU sont approuvées par le Conseil restreint du CA. Seul le personnel concerné est informé, il n'y a pas de diffusion générale aux membres du CEVU puisque ces attributions concernent des personnes.

- **Demande de précision sur l'ouverture des classes préparatoires de lettres**

Le vice-président du CEVU signale qu'une convention est en cours de signature avec la classe préparatoire de lettre sup qui s'ouvre à la rentrée 2003 à Basse- Terre. Il rappelle que nous avons des conventions avec toutes les prépas des académies de Guadeloupe et Martinique.

- **Dotation « Aide aux projets » que deviennent les fonds non utilisés à cause de la grève ?**

Cette question concerne un projet d'un groupe d'étudiants de L' IESG, qui n'a pas été réalisé. Il est précisé que la demande devra être réitérer parce que les fonds non utilisés sont reportés à l'année suivante.

- **Difficulté d'expression au sein du Conseil de la Faculté des lettres**

Il est porté à la connaissance du CEVU le mal-être grandissant des étudiants élus au sein du conseil de la Faculté des lettres. Ces derniers s'interrogent sur leur rôle au Conseil. Ils jugent le temps de parole inéquitable entre les membres. Ils pensent ne pas être considérés comme des élus à part entière.

Le Conseil informe qu'il n'y a pas de solution administrative à ce problème. Cependant il demandera au doyen de la faculté de veiller au respect du droit des élus étudiant pour le bon fonctionnement des conseils.

- **Existe-t-il un contrôle effectif de la présence des responsables de filières sur le campus à l'issue des périodes d'examen – difficultés de consultation des copies.**

Certains étudiants déplorent l'absence des responsables de filières, après les examens ce qui engendre des difficultés pour la consultation de leur copie, ainsi que des problèmes d'affichage.

Le Vice-président ré-affirme le droit des étudiants à consulter leur copie d'examen. La réglementation en vigueur ne fixe pas de délai précis pour ces consultations. Il précise que s'il faut légiférer le CEVU le fera, parce que les composantes doivent tout mettre en œuvre pour la consultation.

Quelles sont les possibilités de recours lorsque l'enseignant refuse de laisser consulter la copie ?

Le Vice-président signale que la réglementation sera rappelée et il demandera aux composantes de fixer un calendrier pour la consultation des copies.

- **Statut de l'étudiant élu au sein d'un Conseil**

Le président signale que ce sujet revient souvent lors des réunions des commissions de vie sociale étudiante. Il précise qu'il est tout à fait favorable à cette idée, un statut de l'élus étudiant pourrait être proposé au Conseil d'Administration de l'UAG. Une réflexion sera engagée dans ce sens.

Les élus du campus de Fouillole font des propositions dont un badge pour les élus, et la modification du nombre de TD.

Fin de séance à 13 h10